

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

△) ECRET N° 70/312 du 25-9-1970

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite
Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie;

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

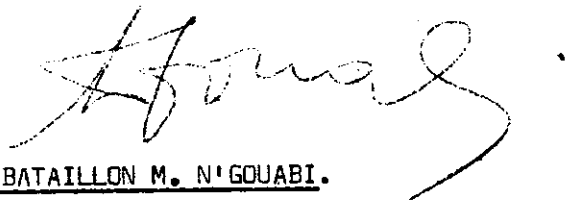
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur HELLY Jean-Frédéric, Directeur du service Inter-Etats- POINTE-NOIRE
Monsieur S. AMIR JANOV, Responsable de l'Assistance Technique Soviétique

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du
31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 25 Septembre 1970


CHEF DE BATAILLON M. N'GOUABI.

4